

PROCURATION pour accomplir les formalités de douane et les activités connexes



Le soussigné/mandant, désigné ci-après par le soussigné, donne au
transitaire/commissionnaire de transport Customs Support Export BV

Adresse Willem Barentszstraat 11 - 19
3165 AA

Ayant son siège à Rotterdam - Albrandswaard

désigné ci-après par le transitaire/commissionnaire de transport, jusqu'à résiliation, une procuration pour accomplir pour le soussigné les activités et formalités prescrits en vertu de la législation douanière et des réglementations connexes à l'égard des envois de marchandises amenés par le soussigné ou en son nom, et des envois de marchandises destinés au soussigné.

Par la présente procuration, le soussigné mandate le transitaire/ commissionnaire de transport, conformément à l'article 5 alinéa 2 premier tiret du Code Douanier Communautaire (Règle (CEE) no. 2913/92), pour accomplir toutes activités et travaux prescrits dans la législation douanière à l'égard des envois susmentionnés

- * au nom et pour le compte du soussigné.
 * au nom du transitaire/commissionnaire de transport mais pour le compte du soussigné.

Le soussigné mandate en outre le transitaire/commissionnaire en transport pour

- * intervenir pour le soussigné en tant que représentant fiscal pour la TVA à licence limitée à l'égard des envois susmentionnés.

(* Marquer d'une croix la mention adéquate)

La présente procuration doit être révoquée par écrit par le soussigné.

Le soussigné accepte à cet égard l'applicabilité des Conditions des Transitaires Néerlandais, déposées par la FENEX au Greffe des Tribunaux d'Arrondissement d'Amsterdam, Arnhem, Breda et Rotterdam, dernière version. Le transitaire/commissionnaire de transport se réserve en tout temps le droit de refuser un ordre d'accomplir des activités et formalités, découlant de - et défini dans - la présente attribution de procuration.

Le soussigné/mandant

Valablement représenté par

Adresse

Lieu

Date Signature et cachet